

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du MARDI 9 AVRIL 2013
Séance Publique

L'an deux mille treize et le neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Présents : Marc SANCHEZ, Myriam LEONARD, André CASSAN, Didier FABRE, Laurent CARRERE, Catherine FONQUERNIE, Marcelle CHATEL, Emilie ALLABERT, Pierre ARIAS, Jean BESSE, Gérard HAUTISTA, André HERREROS, Bernard MUCCI, Chantal BLAZY, Cécile MENDEZ, Raymond LORCA, Jean-Luc TORRECILLAS, Béatrice BERTRAND, Jérôme MARCHAND, Kamel CHIBLI, Jean-Claude COPPIN, Lydia RAT, Jacky ROY

Procurations de vote :

Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à André CASSAN

Madame Mathilde MENARD donne procuration à Kamel CHIBLI

Madame Thi-mai PALLY donne procuration à Didier FABRE

Madame Christelle JOURDAN donne procuration à Catherine FONQUERNIE

Marcelle BILLIARD donne procuration à Chantal BLAZY

Monsieur Francis RAMIREZ donne procuration à Lydia RAT

Secrétaire de séance : Emilie ALLABERT

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2013

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 11 février, 4 mars (1^{ère} et 2^{ème} séance) 2013 : rapporteur Monsieur le Maire
Ces documents ne relèvent aucune question

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation du numéro 2013/008 au 2013/046

Sans observation. Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire

II – AFFAIRES FINANCIERES :

Monsieur le Maire remercie Monsieur André CARBONNEL qui vient en remplacement de Madame Karine HENRICH-GALY durant cette séance.

- **Budget principal :**

Tous les documents comptables sont présentés par sections et chapitres. Les graphiques synoptiques joints sont projetés en séance. Ils reproduisent les pièces comptables jointes au dossier du conseil municipal.

- Approbation du compte-administratif 2012 : Monsieur Didier FABRE prend la Présidence de la séance.

Il relate les dépenses et recettes qui suivent :

Section de fonctionnement : dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général	1 481 141 €, soit 22,64 % du budget
Chapitre 012 : charges de personnel et assimilés	3 972 143 €, soit 60,72 % du budget
Chapitres 014-65 : charges de gestion courante	789 132 €, soit 12,06 % du budget
Chapitre 66 : charges financières	298 483 €, soit 4,56 % du budget
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	431 €, soit 0,01 % du budget

Le total des dépenses réelles de l'exercice 2012 s'élève à 6 541 330 €

Section de fonctionnement : recettes

Chapitre 70 : produits de services	329 708 €, soit 4,21 % du budget
------------------------------------	----------------------------------

Chapitre 73 : impôts et taxes	5 081 527 €, soit 64.89 % du budget
Chapitre 74 : dotations et participations :	1 918 638 €, soit 24.50 % du budget
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	102 434 €, soit 1.31 % du budget
Chapitre 013 : atténuation de charges	213 280 € soit 2.72 % du budget
Chapitre 76 : produits financiers	5 € soit 0 % du budget
Chapitre 77 : produits exceptionnels	185 873 € soit 2.37 % du budget
Le total des recettes réelles de l'exercice 2012 s'élève à : 7 831 465 €	

Concernant le chapitre 011, Monsieur Kamel CHIBLI demande s'il y a une augmentation par rapport à l'exercice précédent et s'il n'est pas possible d'obtenir les graphiques synoptiques afin d'avoir une meilleure lisibilité.

Monsieur Didier FABRE indique que l'on retrouve tous les chiffres sur la maquette budgétaire.

Monsieur le Maire accède à la demande de Monsieur CHIBLI.

Section d'investissement : dépenses

Chapitre 16 : remboursement en capital des emprunts	867 344 €, soit 32.83 % du budget
Chapitres 27-13 : prêts et immobilisation financière-remboursement subventions :	9 510 €, soit 0.36 % du budget
Chapitres 20, 21, 23 et 45 : Equipements	1 764 692 €, soit 66.81 % du budget
Le total des dépenses réelles de l'exercice 2012 s'élève à 2 641 546 €.	

Section d'investissement : recettes

Chapitre 10 : fonds de compensation TVA et affectation	233 008 €, soit 23.71 % du budget
Chapitres 27 et 16 : remboursement de prêts et caution	376 €, soit 0.04 % du budget
Chapitre 13 : subventions	444 343 € soit 45.22 % du budget
Chapitre 16 : emprunts	305 000 € soit 31.04 % du budget
Chapitres 20-21-23-45 : autres ressources	0 € soit 0 %
Total des recettes réelles de l'exercice 2012 :	982 727 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Vote : majorité absolue des suffrages exprimés

Nombre de membres présents : 23

Procurations : 6

Nombre de membres votants : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

POUR : 28 CONTRE : 0

• Adoption du compte de gestion 2012 du Trésorier : rapporteur Monsieur Didier FABRE

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2012 de la Commune. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

• Affectation des résultats 2012 : rapporteur Monsieur Didier FABRE

Il indique qu'il convient de rectifier la date. En effet, il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 et non 2011, comme indiqué sur le document transmis aux conseillers municipaux.

Il déclare le résultat de fonctionnement comme suit :

• Résultat de l'exercice :	1 069 786.80 €
• Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA) :	722 217.27 €
• Résultat à affecter :	1 842 004.07 €
• Solde d'exécution d'investissement (D001) :	1 425 655.34 €
• Excédent de financement :	939 000.00 €
• Besoin de financement :	486 655.34 €
• Affectation en réserves R 1068 en investissement de	600 000.07 €
• Reste en report de fonctionnement R 002	1 242 004.00 €

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

• Vote des taux d'imposition 2013 : rapporteur Monsieur le Maire

Il propose de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif 2013.

Il précise que l'augmentation des bases d'imposition notifiées par l'Etat est de l'ordre de 1.8 % et que les allocations compensatrices octroyées à la Commune diminuent.

Il soumet de maintenir inchangés pour l'exercice 2013 les taux d'imposition des taxes directes locales, soit :

- Taxe d'habitation : 12.01 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.30 %

afin (comme les trois dernières années) de ne pas alourdir les impôts ménages.

Monsieur Gérard BAUTISTA indique que les élus socialistes et républicains ont une contre-proposition à faire concernant la fiscalité. Il en donne lecture :

« Comme vous le savez, les bases qui servent à calculer le montant de l'impôt augmentent chaque année en suivant l'inflation, et bien évidemment, si nous maintenons les taux d'imposition au même niveau qu'en 2012, les contribuables lavelanédiens verront leurs impôts locaux augmenter

Je prends l'exemple d'un contribuable qui a payé 1000 € de taxe d'habitation et 1000 € de taxe foncière bâtie en 2012 : en 2013 (si l'on vote les taux tels que proposés), il aura à payer 1028 € de taxe d'habitation et 1032 € de taxe foncière. Soit 50 € d'augmentation la même année. C'est pour cela que nous proposons de réduire les taux d'imposition dès cette année, afin que le contribuable n'ait pas un euro de plus à dépenser en 2013. Nous voulons faire un geste clair vis à vis de nos concitoyens qui, comme vous le savez, ont subi une augmentation des impôts intercommunaux l'année dernière, auxquels s'est ajoutée l'augmentation des impôts de notre collectivité. Nous proposons donc d'absorber l'augmentation des bases par une diminution des taux d'imposition. »

Monsieur le Maire le remercie de cette proposition qui fera certainement plaisir à tout le monde. Il lui rappelle, qu'en début de mandature, les élus, conscients de la gestion budgétaire drastique dont ils devaient faire preuve, tenaient unanimement d'autres propos.

Il ajoute qu'il est facile de proposer une baisse d'impôts, surtout lorsque l'on n'est plus aux responsabilités financières.

Il mentionne que les responsabilités de l'équipe en place sont celles de gérer et de mener à bien cette collectivité qui rencontre de grosses difficultés, sans qu'il puisse y avoir à aucun moment d'aides exceptionnelles.

Il rappelle à ce sujet que la collectivité conteste depuis maintenant plus de 10 ans le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. En effet, une Commune de même strate, sise dans notre département, perçoit 1 million de plus pour cette dotation. Il indique que bien sûr cette très forte variation de recette permettrait de proposer une diminution des impôts.

Il ajoute qu'en 2013, la dotation « bourg centre » pour la ville sera de l'ordre de 298 000 €, contre un peu plus de 300 000 € en 2012, d'où une légère perte. Par contre, des collectivités de même strate perçoivent elles 598 000 €.

Monsieur le Maire souhaiterait que les élus socialistes et républicains sollicitent les élus « amis » et influents de ce territoire pour aider la ville à retrouver des marges de manœuvres qui permettraient de maintenir la qualité de vie.

Il retrace depuis le début de la mandature l'évolution annuelle des taxes locales :

- 2008 et 2009 : pas d'augmentation,
- 2010 : augmentation de 0.045 %,
- 2011 et 2012 : pas d'augmentation.

Ainsi, il apporte la preuve que la collectivité a assumé le fait de ne pas augmenter systématiquement les impôts (comme ce n'était pas la règle dans le précédent mandat).

Certes les contribuables ont été un peu impactés sur certains exercices, parce qu'encore une fois, des décisions ont été prises à un certain niveau, sans aucune concertation pour des territoires en difficulté comme le Pays d'Oltmes.

Il prend pour exemple l'aménagement des rythmes scolaires qui va représenter une lourde charge pour la ville. Il vient d'apprendre que la Dotation de Solidarité Rurale, d'un montant de 40 € par enfant, à laquelle la collectivité pourrait prétendre, ne sera pas allouée, la ville n'étant pas considérée comme appartenant à un territoire rural en grande difficulté.

Pour les raisons sus invoquées, Monsieur le Maire indique qu'il n'acceptera pas la proposition honorable de Monsieur BAUTISTA, parce qu'il est de sa responsabilité, jusqu'à la fin du mandat, d'administrer la collectivité en bon gestionnaire.

Il rappelle que depuis 2008, l'équipe municipale s'attache à désendetter la ville, tout en maintenant des investissements, sans pour autant augmenter les impôts.

Il ajoute que si, comme il l'a souvent dénoncé, pour toutes les compétences anciennement communales et qui sont devenues communautaires, une évaluation des charges associées avait eu lieu, afin de transférer les moyens financiers d'assumer ces compétences, cela aurait permis de trouver des ressources sans faire appel aux contribuables.

Monsieur Kamel CHIBLI intervient pour signifier à Monsieur le Maire que son double discours n'est pas cohérent. En effet, la contre-proposition qui est faite ne peut pas être à la fois démagogique (ce qu'il n'accepte pas) et honorable.

Il peut comprendre que cette initiative ne convienne pas, mais il maintient qu'elle reste honorable et réaliste.

Connaissant la situation financière du territoire, elle témoigne d'un geste vis à vis des concitoyens.

Il poursuit en précisant que les élus socialistes et républicains ont approuvé les comptes de l'exercice 2012 car ils considèrent qu'ils ont leur part de responsabilité dans cette gestion.

Leur proposition est faite par rapport à une situation donnée. Il ne s'agit pas de jouer à l'effet d'annonce dit-il, ce qui serait dangereux, car les services continuent et il faut les gérer. Il constate que malgré la diminution de la dotation du bourg centre, on restitue 21 000 € à l'intercommunalité.

Il conclut en précisant que, cette offre, qui représente en absorbant les bases, environ 60 000 € pour les taxes foncière et d'habitation, n'aurait pas été faite si l'équilibre du budget était engagé.

Monsieur le Maire répète qu'il est tout à fait honorable de vouloir baisser les impôts. La responsabilité est de savoir si ce choix peut être fait.

Il revient sur la restitution à la communauté de communes des 21 000 € d'allocations compensatrices. Il précise que si la commune a pris cette décision c'est parce qu'à un certain moment comme il l'a toujours prôné- il n'aurait pas fallu accepter ces allocations qui étaient positives. En conséquence, il s'agit de régulariser une situation qui, si elle était suivie par d'autres collectivités membres de la communauté de communes- permettrait de baisser aussi les impôts sur l'intercommunalité. L'important est de responsabiliser l'ensemble des collectivités pour qu'à terme l'on puisse retrouver un budget équilibré

En rappelant que Lavelanet, bourg centre, supporte toutes les charges de centralité, il précise que le discours qu'il vient d'entendre ne correspond pas à celui tenu par Monsieur CHIBLI et ses collègues durant les 4 premières années de la mandature.

Il termine en indiquant qu'il est important de ne pas tricher avec la population, d'être réaliste et d'œuvrer en fonction des moyens de la collectivité, dans la plus juste légalité, en pensant fortement à l'ensemble des concitoyens qui sont impactés.

Nombre de membres présents : 23

Nombre de procurations : 6

Nombre de membres votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

POUR : 23 CONTRE : 6

Vote . adopté à la majorité des suffrages exprimés (6 votes CONTRE) – Messieurs BAUTISTA, CHIBLI, COPPIN, Mesdames HERREROS , MENDEZ, MENARD

• Adoption du budget primitif 2013 : rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'une erreur, sans grande incidence sur les résultats du vote du budget, a été relevée sur le document préparatoire transmis aux Conseillers Municipaux. Il remet à chaque élu le document dûment rectifié. Il ajoute que la notification de la dotation au titre du bourg centre a été notifiée ce jour avec une légère perte (de l'ordre de 3000 €).

En préambule, Monsieur le Maire précise que l'on constate une tendance à l'augmentation des dépenses, ce qui va engendrer une gestion rigoureuse et orienter vers des choix de réorganisation de certains secteurs afin de réduire les coûts pour ne pas avoir à subir la charge d'un déficit structurel.

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 : charges à caractère général

1 591 100 € soit 21.80 % du budget

Ce chapitre est en légère diminution -moins 5000 €- par rapport au budget primitif 2012.

L'article 6042 prestations de service ouvrant des crédits pour les contrats d'artistes ou les activités jeunes est en légère diminution.

L'article 6068 – fournitures est en diminution car les crédits jeunes ont été prévus au 6188. De plus les travaux en régie sont en diminution cette année.

L'article 6135 location mobilière est en augmentation car il a fallu procéder à la location d'un minibus pour les jeunes.

L'article 61522 – entretien des bâtiments est en augmentation en raison du décès de regretté Thierry ZANATTA.

L'article 61523 – entretien des réseaux est en augmentation. Elle est liée aux frais sur l'éclairage public, le déneigement, le traçage routier handicap et le nettoyage de la voirie par l'ESAT.

L'article 6184 – formation. Son augmentation est due aux formations obligatoires.

L'article 6247 – transport collectif. Sa progression est liée à l'arrêt du ramassage scolaire par la collectivité.

Chapitre 012 : charges de personnel 4 093 100 € soit 56,09 % du budget (alors que la moyenne pour une Commune de la même strate est de 40 à 45 %.

Ce chapitre est en forte augmentation (+ 121 000 €) par rapport au budget primitif 2012.

Elle est due :

- à la majoration du taux de cotisations du centre de gestion et de la CNRACL, ainsi que de la base des cotisations URSSAF, ASSEDIC, IRCANTEC (41 000 €),
- au transfert de l'aide mutuelle versée en 2012 à l'article 657 4 (subvention) qui a été intégré dans les indemnités de salaires (25 000 €),
- à l'accroissement des heures de travail des agents contractuels et auxiliaires (- 40 000 €),
- au recrutement de contrats AVENTR et CAUE (+39 000 €),
- à la hausse de l'assurance accident du personnel (+ 16 000 €).

Par contre, on note une diminution de 40 000 € du chapitre « personnel titulaire » due à des mises en disponibilité.

Chapitre 65 (élus, contingents et participations, subventions) :

Charges de gestion courante 765 813 € soit 10,49 % du budget

Ce chapitre est en légère diminution (- 37 000 €) par rapport au budget primitif 2012, en raison :

- de la stabilité des indemnités des élus = 133 000 € (7000 € prévus en sus à tort pour les cotisations Urssaf de Monsieur le Maire),
- de l'augmentation de 3 % du contingent incendie - 317 313 €,
- de la baisse de la participation au Syndicat de voirie = 56 000 € contre 86 000 €,
- de la réduction des subventions aux associations 150 000 € + 31 000 € autres subventions (transfert de l'aide mutuelle des agents au chapitre du personnel),
- stabilité de la participation à l'école privée (OGEC) = 34 000 €
- CCAS : 12 500 €
- Pertes sur créances irrécouvrables : 11 000 € (affaire Belaid/Pageot : mise en sécurité d'un bâtiment, qui pourra éventuellement revenir à la collectivité dans quelques années).

Chapitre 66 (charges financières) : 345 000 €, soit 4,73 % du budget

Stable par rapport au budget primitif 2012

Chapitre 67 (charges exceptionnelles et provisions) 508 735 €, soit 6,89 % du budget

Un chapitre de dépenses qui est le reliquat de l'excédent de l'année 2012, qui n'est pas affecté et se retrouvera dans le résultat 2013

Chapitre D 023 (virement au R 021 de la section d'investissement)

Il est prévu un montant de 1 200 000 €, dont 885 000 € servent à rembourser le capital de la dette en investissement, le reste étant de l'autofinancement des investissements.

Le total des dépenses réelles de l'exercice s'élève à 7 303 748 €.

Section de fonctionnement : recettes

Monsieur le Maire indique que l'on note une diminution globale des recettes qui va conduire la collectivité à générer des économies sur les dépenses.

Chapitre 013 (atténuation de charges) : 143 000 € soit 1.89 % du budget

Monsieur le Maire fait part d'une prévision de 71 000 € d'aide par rapport aux contrats de personnels, dont 40 000 € de remboursement des accidents du travail par l'assurance, 16 000 € d'avance retraite et 15 000 € de remboursements divers.

Chapitre 70 (produits des services du domaine) : 316 630 € soit 4.20 % du budget

Ce chapitre est en légère baisse par rapport à 2012 en raison de la baisse du nombre d'entrées au cinéma.

Chapitre 73 (impôts et taxes) : 5 119 701 € soit 67.84 % du budget

Monsieur le Maire indique que malgré le maintien des taux des trois taxes directes, on note un gain de 64 418 € en raison de l'augmentation du volume des bases d'imposition notifiées par l'Etat. Il ajoute qu'intervient également une diminution de l'allocation compensatrice de 21 000 € afin de rectifier un transfert de compétence qui se voulait être tendancieux et rappelé par certaines communes depuis pas mal de temps.

Chapitre 74 (dotations et participations) : 1 863 196 € soit 24.69 % du budget

Monsieur le Maire précise que les dotations de l'Etat sont en diminution de l'ordre de 25 000 € ainsi que les participations des autres institutions (Conseil Général, Région, CAF). Les Allocations compensatrices sont également réduites de 31 241 €. Elles viennent minorer l'augmentation du produit des impôts locaux. Le montant global prévisionnel de ce chapitre est en baisse de 141 297 € par rapport à 2012. C'est donc une perte importante pour la collectivité.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 101 300 € soit 1.34 % du budget

Monsieur le Maire signale que le montant prévisionnel des locations est en diminution de 18 500 € en raison de la vente de la maison Véolia.

Produits exceptionnels : 3 000 € soit 0.04 % du budget

Autres chapitres (opérations d'ordre)

On trouve là les chapitres 040 - 041 - 042 - 043 qui correspondent aux opérations d'ordre à inscrire budgétairement mais qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie. Il s'agit essentiellement des amortissements que l'on retrouve au chapitre 042 D 68 en dépense de fonctionnement équilibrant le chapitre 040 R 28 de la section d'investissement.

En conclusion, la section de fonctionnement du budget primitif 2013 s'équilibre à la somme totale de 8 833 831 € (opérations d'ordre comprises).

Kamel CHIBLI demande des explications sur la nette augmentation (35 000 €) entre le réalisé 2012 et le prévisionnel 2013 des dépenses des postes « 60 612 énergie, électricité - 60 613 chauffage, 60 621 combustibles » en nette augmentation (35 000 € environ).

Certes, il intègre dans sa réflexion la mise en service de la chaudière bois depuis l'hiver 2011 seulement, mais il rappelle que lors du projet de construction du nouveau gymnase, Monsieur le Maire avait indiqué que les coûts de fonctionnement des structures communales seraient maintenus (bonnis les évolutions tarifaires réglementées) et que des salles ne seraient plus utilisées.

Selon Monsieur le Maire, Monsieur CHIBLI pose la question et donne la réponse en même temps. C'est à dire que les prévisions faites en 2012 (auxquelles il a participé) s'élevaient à 211 000 €, alors que (grâce aux efforts entrepris) la consommation s'est élevée à 178 000 €. Pour 2013, la situation est identique, il s'agit bien de prévisions qui, il l'espère se confirmeront malgré les augmentations induites à toutes les énergies.

Monsieur Didier FABRE ajoute que le chiffre de 35 000 € est faux. En effet, la différence entre 178 000 € de réalisation budgétaire en 2012 et 192 000 € de prévision, représente 14 000 €.

Monsieur Kamel CHIBLI précise qu'il a fait état des énergies en général.

L'important pour Monsieur le Maire est que les orientations fixées lors du débat d'orientation budgétaire soient respectées. C'est le cas, puisqu'on note une diminution des dépenses de fonctionnement de 3,92 %. Pour 2013, dit-il, nous essayerons de rentrer dans un budget qui soit le plus réaliste possible, de respecter les prévisions, mais avec malheureusement des incertitudes liées à différentes augmentations légales. Il remercie le service de la comptabilité qui œuvre dans ce sens et qui accomplit un travail remarquable.

Kamel CHIBLI constate également une augmentation importante, (de 24 000 € à 33 000 €), du compte 6135 (locations mobilières). Il suppose qu'elle est liée aux locations de minibus induites par le fait que les services ne puissent plus utiliser le minibus publicitaire « INFOCOM » de l'Association AIPO.

Il demande si, en son temps, la Mairie avait donné une aide à l'AIPO pour se doter de ce véhicule et quelles sont les raisons pour lesquelles il ne peut plus être utilisé ?

A la première question, Monsieur le Maire répond par la négative. Puis, il donne la parole à Monsieur André CASSAN afin qu'il réponde à la seconde interrogation. Monsieur CASSAN indique que le minibus publicitaire a été mis à la disposition de la Mairie gratuitement. L'AIPO ne l'a pas acheté. La seule chose que fait la Commune c'est de verser une subvention à cette association, égale à l'assurance du véhicule.

Le véhicule Mercedes Vito (appartenant à la ville) sert tant pour la ville, que pour les associations. Les locations de minibus sont faites uniquement pour la collectivité.

Monsieur Kamel CHIBLI réitère sa seconde question n'étant pas satisfait de la réponse.

Monsieur le Maire précise qu'à l'origine ce minibus a été mis à disposition de l'AIPO par une société de communication et ce, dans le but de rendre service aux associations et au service enfance jeunesse. A ce moment-là, les techniciens auraient dû signaler aux élus que c'était impossible. On découvre quelque chose, plusieurs années après, qui est interdit, tout simplement parce que ce sont des bus qui portent de la publicité et qui donnent lieu à une réglementation précise et délicate. C'est pourquoi, dès qu'ils ont eu connaissance de ce problème, les élus ont revu leur position en supprimant l'utilisation de ce minibus.

Monsieur Kamel CHIBLI entend cet argument. Il suggère que si c'est uniquement le minibus qui impacte cette augmentation, il conviendra peut être de se poser la question de savoir si l'achat d'un nouveau véhicule ne serait pas plus économique.

Monsieur le Maire lui indique que l'aménagement des rythmes scolaires oblige la collectivité à travailler sur les transports.

De plus, il ajoute que le bus municipal de 29 places ne répondant plus aux critères de sécurité requis, une mise en demeure de ne plus utiliser ce moyen de transport au 31 décembre prochain a été notifiée.

A partir de 2015, la nouvelle réglementation applicable aux transports va être draconienne.

Au regard de cette information, il convient de mener une réflexion portant soit sur le maintien du service par la collectivité, soit sur son externalisation.

Monsieur Kamel CHIBLI sollicite des explications sur le poste 6238 « communication » qui passe d'un prévisionnel de 1.000 € à 9.419 € de réalisé et 15.000 € budgétés pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire spécifie qu'il y a toujours des explications. En 2012, la Mairie a porté la promotion de la Commune en général, de la fête de la noulette, de la fête espagnole, afin de valoriser la ville au travers de ses événements.

Monsieur Gérard BAUTISTA prend la parole pour rappeler que lorsqu'il était adjoint, la plus grande attention était apportée à ce chapitre, qui pèse encore aujourd'hui à 57 % des recettes de fonctionnement. Si l'on ajoute les 40 000 € qui sont remboursés par l'assurance maternité de notre D.G.S, c'est une augmentation de 160 000 € qui est proposée sur ce chapitre. En conséquence, vigilance et rigueur doivent continuer à s'imposer à tous dit-il.

Monsieur le Maire lui répond qu'au niveau du chapitre « personnel » des efforts particuliers ont été faits (non remplacements et autre). A un moment donné, si une surveillance plus active avait été proposée, peut-être qu'il n'y aurait pas eu de dérapage sur certains postes.

Il croit comprendre qu'il est fait allusion au recrutement d'une chargée de mission dont la tâche est de travailler sur l'aménagement des rythmes scolaires, les transports, l'enfance-jeunesse (afin de

trouver les bonnes solutions pour que les enfants vivent mieux et que les personnels travaillent dans de très bonnes conditions), en clair, tout ce qui aujourd'hui pose problème.

Il poursuit en ajoutant qu'il était préférable de faire appel à une personne qui soit détachée de l'ensemble des services de la municipalité pour accomplir ce travail et heureusement que le recrutement de cette chargée de mission est intervenu dit-il, car elle permet de construire, d'aider les élus à prendre des décisions. De même, si cette mission d'aménagement des rythmes scolaires avait été confiée à deux de nos techniciens, de compétences reconnues, tout en menant la gestion de leurs tâches quotidiennes, ils n'auraient pas eu le temps matériel de traiter ce dossier et la mise en œuvre n'aurait pas été opérationnelle à la rentrée 2013.

Monsieur le Maire est conscient de l'augmentation de ce chapitre, qui est aussi liée à la hausse du taux des cotisations au centre de gestion pour un montant de 40 000 €, au transfert de l'aide mutuelle versée en 2012, pour être intégrée dans les salaires, à la régularisation des heures de contractuels et auxiliaires (certains n'accomplissent que 9 h 30 par semaine et ils méritent tout le respect d'une collectivité pour trouver des solutions pour la pérennisation de leur emploi), au recrutement de contrats d'avenir et CAE, à l'augmentation de l'assurance accident du personnel. Pour revenir à la normale il faudra faire une réduction importante de cette masse salariale qui passera par le gel des recrutements lors des départs en retraite.

Il conclut en rappelant que la vigilance s'impose et en regrettant que par le passé certaines choses n'aient pas été faites aussi. 56 % de charges de personnel c'est trop dit-il, mais nous reviendrons à une marge et à une taille normale de la ville lorsque nous aurons fait des mutualisations de service comme nous essayons de le faire dans tous les domaines. A ce jour, Lavelanet dont la population représente 6 500 habitants, a les mêmes charges de fonctionnement qu'en 1980, alors que la population avoisinait les 10 000 habitants.

Monsieur Kamel CHIBI ne comprend pas que Monsieur le Maire se positionne en permanence en victime d'attaques. Selon lui, l'adoption du budget relève d'un débat et d'échanges dans un climat serein. L'intervention de Monsieur BAUTISTA consistait à rappeler (comme il l'a toujours fait) que les charges de personnel sont importantes.

Concernant les opérations d'ordre (chapitre 042) pour l'année 2012, ligne 6811, Monsieur Gérard BAUTISTA note que dans l'amortissement il était prévu 315 803 € et un total de réalisé de 151 650 €.

Si ces amortissements ne sont pas basculés comme il se doit dans leur totalité, cela veut dire que lorsqu'il s'agira de renouveler le matériel dans quelques années il faudra faire appel à de l'autofinancement ou à l'emprunt.

Monsieur le Maire demande à Monsieur André CARBONNEL d'apporter des explications sur ce point.

Ce dernier indique qu'une opération d'ordre ne génère pas de flux de trésorerie, mais sert à transférer un montant, d'une section à une autre, en respectant le principe budgétaire de l'équilibre. Seule la somme de 151 650 € a été réalisée car n'a été mandaté que l'amortissement du matériel.

Concernant le chapitre 66 « charges financières », Monsieur BAUTISTA demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'obtenir l'état des emprunts en cours, de façon à pouvoir se projeter dans les années futures et de connaître la période d'échéance des emprunts.

Monsieur le Maire accède à la demande de Monsieur BAUTISTA. Le tableau des emprunts sera joint au présent procès-verbal.

Il ajoute que cette équipe a bien désendetté la Commune tout en continuant à investir d'une façon remarquable, malgré les difficultés, notamment le problème du handicap et des mises aux normes et en plus l'augmentation des impôts est quasi nulle. C'est donc le signe d'une gestion qui se veut être rigoureuse, réaliste, authentique dans l'esprit de construire un territoire et de se donner les chances de percevoir un avenir toujours meilleur.

En 2008 le capital restant dû s'élevait à 9 700 000 €, en 2013, il se chiffre à 7 548 000 €.

Monsieur Gérard BAUTISTA souhaite être associé à ce résultat de réduction de la dette.

Chaque chose en son temps, le moment n'est pas choisi aujourd'hui, nous aurons l'occasion de reparler de tout ce travail- là le moment venu, répond Monsieur le Maire.

Kamel CHIBLI demande un éclaircissement sur la baisse importante des recettes de la culture (chapitre 70).

Monsieur le Maire précise qu'elles sont liées à la baisse des entrées au cinéma, structure qui le préoccupe.

Emilie ALLABERT précise que ce n'est pas essentiellement la faute du cinéma de Lavelanet. Il faut prendre en considération qu'en 2012 il n'y a pas eu de très grosses sorties de films.

Section d'investissement : dépenses : rapporteur Monsieur le Maire

Chapitre 16 : remboursement capital emprunts pour un montant de 885 000 €, soit 28,77 % du budget

Chapitre 204 : Etudes et subventions façades, HLM, pass, pour un montant de 53 760 €, soit 1,75 % du budget. Un montant de 40 000 € est prévu pour subventionner la maison relais de l'office HLM. 10 000 € pour l'opération façades, ainsi que 3 760 € pour l'accès pêche pour handicapés réalisé à proximité de la maison de retraite.

Chapitres 21 et 23 (équipement et travaux affectés par opérations, dont le détail a été remis à chaque conseiller municipal avec le dossier préparatoire) : montant global d'investissement 2 137 051 €, soit 69,48 % du budget.

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'exercice s'élève à 3 075 811 €.

Section d'investissement : recettes : rapporteur Monsieur le Maire

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement. Se retrouvent à ce chapitre le montant des dépenses prévues au D 023 en fonctionnement. Le montant inscrit est de 1 200 000 € dont 885 000 € équilibrent le remboursement annuel du capital de la dette et 315 000 € restent dans l'autofinancement.

Chapitre 10 : fonds de compensation TVA et affectation pour un montant de 835 347 €, soit 27,69 % du budget.

Dans le cadre de l'affectation des résultats 2011, un montant de 600 000 € est prévu au R 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2012.

Au R 1022 récupération de la TVA de 2011 pour un montant de 235 347 €.

Chapitre 13 : subventions et cessions pour un montant de 1 481 037 €, soit 49,10 % du budget.

Une somme de 1 281 037 € (subventions Europe, Etat, Région, Département) dont 642 037 € de reste à réaliser (gymnase + chaudière bois) Le détail figure dans le dossier transmis aux Conseillers Municipaux.

Chapitre 16 : emprunts 700 000 €, soit 23,21 % du budget. Si les investissements prévus pour 2013 se réalisent, il conviendra d'emprunter 400 000 € en supplément de l'emprunt prévu dans les restes à réaliser (300 000 €) encaissé début 2013.

Les demandes de subventions formulées pour cet exercice ne sont pas prises en considération, dans l'hypothèse où elles n'aboutiraient pas. En conséquence l'équilibre du budget d'investissement 2013 est établi sur des dépenses maximales et des recettes minimales. Il indique que la subvention D.E.T.R pour la voirie a été notifiée ce jour pour un montant de 77 000 €. Cette somme n'était pas budgétée, donc elle viendra alléger les dépenses. D'autres opérations de cet ordre sont à prévoir sur ce budget.

Total des recettes réelles de cet exercice : 3 016 384 €

En conclusion, la section d'investissement du budget primitif 2013 s'équilibre (opérations d'ordre comprises) à un montant total de 5 090 567 €.

Au nom des élus communistes et républicains, Monsieur André CASSAN fait la déclaration qui suit :

« C'est dans un contexte de crise profonde que nous avons dû élaborer le budget 2013. La victoire de la gauche, cette année, aurait dû conduire au changement des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Or, à l'heure où s'ouvrent les débats sur une nouvelle loi de décentralisation, la décision du gouvernement de geler les dotations aux collectivités territoriales pour l'année 2013 et de les baisser les années suivantes s'inscrit au contraire dans la continuité du pouvoir précédent. Ces nouvelles coupes budgétaires annoncées s'inscrivent dans le dogme européen de diminution de la dépense publique et sociale.

Le gouvernement programme une réduction des dotations d'Etat aux collectivités pour les trois ans à venir de 4 milliards et demi : du jamais vu ! A cela s'ajoute deux milliards de charges imposées : relèvement du taux de TVA, réforme du temps scolaire, hausse des cotisations à la CNRACL, cofinancement des politiques nationales.

Ces baisses de dotations sont d'autant plus inacceptables qu'elles servent à payer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui va profiter notamment aux banques, aux assurances, aux cliniques privées, aux entreprises du CAC 40 et à leurs actionnaires.

Alors que les collectivités portent à plus de 70% les investissements publics, une telle décision en période de crise est une grave erreur politique.

A l'opposé des mesures d'austérité en direction des collectivités, il faut leur donner les moyens de remplir pleinement leurs missions et les services aux populations. Il faut cesser cette intolérable et dangereuse réduction des dotations d'État et les revaloriser au contraire.

Ce désengagement de l'État se traduit par la mise à mal des services publics de proximité

Rédigé avec la même encre que la Loi des Réformes des Collectivités Territoriales du précédent gouvernement en 2010, l'acte III de la décentralisation est une véritable usine à gaz qui fait l'impasse sur la paralysie des finances des collectivités territoriales, ce qui entraînera une chute de l'investissement public, ainsi que sur le caractère inégalitaire des systèmes de péréquation et sur le financement de la présence des services publics partout sur le territoire.

Or, et nous nous en félicitons, faisant suite à la demande du Sénat, le premier ministre vient d'annoncer le retrait sous sa forme actuelle de ce projet de loi. Le gouvernement qui entendait aller vite a été finalement obligé de tenir compte de l'émotion suscitée.

La réforme des rythmes scolaires, même si elle s'inscrit dans le cadre d'une modernisation nécessaire de l'école, présente une facture « salée » aux communes. L'annonce d'une aide non pérenne pour accompagner le passage de 4 jours à 4 jours ½, est une disposition discriminatoire. En abaissant le taux d'encadrement des enfants pour les activités périscolaires et les qualifications nécessaires, le gouvernement fait le choix d'un environnement éducatif au rabais, de conditions de travail plus difficiles pour les personnels (ATSEM, agents de services, personnels d'animation...) et d'un renforcement de la précarité.

Pourtant, nous avons réussi à mettre en place un budget offensif, avec un choix clair sur les investissements nécessaires, un ajustement des dépenses de fonctionnement et les taux d'impôts ménages maîtrisés. »

En tenant compte de toutes ces réflexions, nous voterons le budget 2013 et ses budgets annexes.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire remercie Monsieur CASSAN,

Nombre de membres présents : 23

Nombre de procurations : 6

Nombre de membres votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

POUR : 23 CONTRE : 6

Vote : adopté à la majorité des suffrages exprimés (6 votes CONTRE) – Messieurs BAUTISTA, CHIBLI, COPPIN, Mesdames HERREROS, MENDEZ, MENARD

1 Budgets annexes :

- Approbation des comptes-administratifs 2012 : logements sociaux, camping

- **Logements sociaux** (sis avenue Général de Gaulle) :

Madame Myriam LEONARD prend la présidence de la séance.

Elle retrace les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 2 894,95 €

Récettes de fonctionnement réalisées : 5 581,05 € (loyers)

Dépenses d'investissement réalisées : 7 754,60 €

Récettes d'investissement réalisées : 8 160,00 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Vote : majorité absolue des suffrages exprimés

Nombre de membres présents : 23

Procurations : 6

Nombre de membres votants : 28

Résultat à affecter :	8 701,25 €
Solde de la section d'investissement :	30 504,48 €
Besoin de financement total :	30 504,48 €
Affectation en réserve en investissement :	8 701,25 €

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

- Adoption des budgets primitifs 2013 : logements sociaux, camping

Logements sociaux : rapporteur Myriam LEONARD

Dépenses de fonctionnement : 13 447,00 €

Recettes de fonctionnement : 13 447,00 € (dont 8947 € d'excédent reporté et 4500 € de loyers)

Dépenses d'investissement : 17 826,00 €

Recettes d'investissement : 17 826,00 €

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

- Budget annexe camping : rapporteur Didier FABRE

Dépenses de fonctionnement

011 : charges à caractère général : 19 000 €

023 : Virement à la section d'investissement : 7 000 €

66 : charges financières : 4 000 €

Total des dépenses : 30 000 €

Recettes de fonctionnement

75 : autres produits de gestion courante : 30 000 €

Dépenses d'investissement 37 505 €

Recettes d'investissement 37 505 €

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

- Budget annexe du camping : rectification du montant du 001 (besoin de financement de la section d'investissement de l'année n-1) sur l'exécution du budget 2012 : rapporteur Monsieur Didier FABRE

En raison des difficultés du logiciel de la trésorerie à saisir le montant réalisé du 001 qui, suite à une erreur de chiffre, a été différent de la prévision du budget primitif 2012 et afin de rectifier cette erreur de prévision il a lieu de préciser le montant du 001 (besoin de financement de la section d'investissement de l'année N-1). Le montant réel du 001 à reprendre sur le compte administratif 2012 est de - 76 662,08 €.

Vote : adopté à l'unanimité (29 voix pour)

III- AFFAIRES SCOLAIRES : Madame Marcelle CHATEL présente toutes les délibérations

- Mise en place du nouveau temps scolaire/Demande de versement du fonds d'amorçage

Elle informe l'Assemblée de l'obligation qui est faite à la commune de Lavelanet de se positionner avant le 30 avril 2013 sur la mise en place du nouveau temps scolaire, soit à la rentrée de septembre 2013, soit à la rentrée de septembre 2014.

En optant pour une mise en place dès septembre 2013, la commune de Lavelanet peut alors prétendre à bénéficier du fonds d'amorçage de 50€/enfant, versé par l'Etat. Monsieur le Maire souligne toutefois que ce fonds ne devrait pas couvrir l'excédent des dépenses engendrées et que le prochain budget primitif devra prendre en compte ce surcoût.

En contrepartie, la commune doit préparer un avant-projet de Projet Educatif Territorial (P.E.D.T) validant, d'une part, les nouvelles organisations de la semaine d'école et, d'autre part, mettant en œuvre le volet éducatif de la réforme par la mobilisation de toutes les ressources éducatives du Territoire (enseignants, élus, personnel territorial, parents d'élèves et tissu associatif) et de garantir ainsi le principe de continuité éducative entre les projets des écoles et ceux des accueils de loisirs. Le P.E.D.T finalisé sera transmis à la Direction Académique fin mai 2013 puis ajusté en mai 2014, selon les évaluations réalisées.

Elle propose que cette réforme des rythmes de l'élève puisse rentrer en application dès septembre 2013, avec un temps scolaire le mercredi matin.

Vote : adopté à la majorité des suffrages exprimés (3 contre) Monsieur Jacky ROY, Madame Lydia RAT, Monsieur RAMIREZ Francis

- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement matériel de l'école privée Ste Jeanne d'Arc

Elle soumet le projet de convention à intervenir entre la commune et Monsieur Andrew Green, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Organisme de gestion de l'École Catholique (O.G.E.C) Sainte Jeanne d'Arc.

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2012/2013.

Elle rappelle que cette participation s'élevait à 391,20 € par enfant pour l'année 2011/2012 (soit un total de 34 034,40 € pour 87 enfants de Lavelanet).

Elle estime nécessaire une augmentation des tarifs de 1 % (variation des prix à la consommation, Insee février 2012/février 2013), soit 395,11 € par enfant – 80 enfants sont ainsi comptabilisés –

Vote : adopté à l'unanimité

- Remboursement à l'OGEC Jeanne d'Arc : «cadeaux de Noël aux enfants de maternelle»

Elle indique que la commune prend en charge chaque année les cadeaux de Noël de l'école Jeanne d'Arc à hauteur de 3,88 €/enfant de maternelle.

Mais pour le Noël 2012, des cadeaux ont été directement réglés par l'OGEC. Monsieur le Maire propose donc de rembourser cette école sur présentation des justificatifs, pour un montant de 257,06 €.

Vote : adopté à l'unanimité

- Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires : annule et remplace la délibération 022/2013 du 11 février 2013 ayant le même objet

Elle soumet à l'Assemblée le projet de convention à intervenir entre la commune et Monsieur Andrew Green, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Organisme de gestion de l'École Catholique (O.G.E.C) Sainte Jeanne d'Arc.

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2012/2013.

Elle rappelle que cette participation s'élevait à 391,20 € par enfant pour l'année 2011/2012 (soit un total de 34 034,40 € pour 87 enfants de Lavelanet).

Elle estime nécessaire une augmentation des tarifs de 1 % (variation des prix à la consommation, Insee février 2012/février 2013), soit 395,11 € par enfant – 80 enfants sont ainsi comptabilisés –

Vote : adopté à l'unanimité

V- ENFANCE JEUNESSE : Monsieur Jérôme MARCHAND rapporte toutes les délibérations

- Organisation d'un séjour passerelle à Barcelone (Espagne) en avril 2013, dans le cadre du projet éducatif pour la ville, pour 12 enfants de 10 à 13 ans

Il rappelle que c'est dans le cadre du projet éducatif pour la ville, que les projets pédagogiques des séjours des centres de loisirs primaire et juniors ont été élaborés.

Ils déclinent les objectifs suivants :

- o découvrir un autre environnement,
- o favoriser l'enrichissement personnel par la vie en collectivité,
- o donner la possibilité de vivre des moments de vacances agréables et de dépaysement.

En vue d'engager les enfants dans une démarche de projet et de favoriser la continuité de fréquentation entre le centre de loisirs primaire et le secteur Jeunesse, a été élaboré avec les enfants un projet de séjour à Barcelone.

Ses objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de découvrir une ville étrangère, son patrimoine, sa culture, son rythme de vie, en adoptant, pour un court séjour, un nouveau mode de vie, goûter à de nouveaux plats, vivre un rythme de vie différent.
- Favoriser le vivre ensemble et l'esprit d'initiative, notamment par la participation de tous, et la répartition des tâches, avant pendant et après le séjour.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité par rapport au groupe, en élaborant avec les jeunes le planning du séjour (vie quotidienne, visites, budget, . . .)

Le séjour est organisé du 23 au 26 avril 2013. Les enfants seront hébergés à l'auberge de jeunesse « Les Ramblas » à Barcelone.

Il est rappelé, pour information, que les prix de journée du centre de loisirs primaire comprenant les activités (à l'exception d'animations spécifiques) et les goûters, et les surcoûts pour le secteur Jeunesse, ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2004.

Des prestations et des aides au temps libre ont été sollicitées auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, du Conseil Général, de la Mutualité Sociale Agricole. A ce jour, elles sont acquises.

Le prix total du séjour est de 2 100 € comprend l'hébergement, l'alimentation, les activités et le transport.

Il reste un reliquat qui représente 85 € par enfant pour équilibrer le coût total du séjour. Il est proposé qu'il soit à la charge des familles.

Vote : adopté à l'unanimité

- organisation d'un séjour à Port Leucate pour les enfants du centre de loisirs primaire en juillet 2013

Ce projet pédagogique décline les objectifs suivants :

- o découvrir un autre environnement,
- o favoriser l'enrichissement personnel par la vie en collectivité,
- o donner la possibilité de vivre des moments de vacances agréables et de dépassement.

Le séjour est organisé du 22 au 26 juillet au village de vacances les Carrats à Port Leucate (11), structure gérée par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ariège dont le siège social est à FOIX, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech.

Le groupe se composerait de 24 enfants âgés de 6 à 12 ans qui seront encadrés par 3 animateurs et un surveillant de baignade.

Le prix total de 4 685 € comprend toutes les prestations (hébergement, repas,...) hormis les goûters. Il convient d'y ajouter 50 € d'adhésion à La Ligue de l'Enseignement, et environ 6 € de taxe de séjour (base 2012 - tarif non défini à ce jour).

Il reste un reliquat qui représente 70 € par enfant pour équilibrer le coût total du séjour.

Il est proposé qu'il soit à la charge des familles, en sus du prix de journée.

Des appels à inscription pour chaque séjour seront organisés parmi les enfants du centre de loisirs.

Il est rappelé pour information que les prix de journée du centre de loisirs comprenant les activités (à l'exception d'animations spécifiques) et les goûters, ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2004.

Des prestations et des aides au temps libre ont été sollicitées auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Conseil Général, Mutualité Sociale Agricole. A ce jour, elles sont acquises.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

Il rappelle que le projet développé par le Secteur Jeunesse de la Mairie de Lavelanet, retenu et financé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, consiste en la création de rencontres locales de jeunes, espaces de discussions, d'échanges et d'élaboration de projets, dans une démarche de démocratie participative.

En vue de poursuivre cette action, un accompagnement des animateurs est nécessaire pour l'animation de cet outil permettant de prendre en compte les aspirations des jeunes, en mettant en place des conditions incitatives de leur participation à la vie locale et aux décisions qui les concernent.

L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) a été créée le 13 mars 1991 pour :

- promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus
- accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes

Pour cela elle se propose :

- D'aider à la mise en place de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales
- De répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires
- De se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation
- De faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques.

Le montant de l'adhésion, fixé au prorata du nombre d'habitants, s'élève pour l'année 2013 à 584,20 €

Il propose de renouveler l'adhésion à l'ANACEJ afin de pouvoir bénéficier de son aide et de son accompagnement.

Vote : adopté à l'unanimité

VI - PERSONNEL :

- Formations du personnel : rapporteur Catherine FONQUERNIE

Cette délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de formations suivantes :

- avec l'organisme C3rb Informatique pour la formation complémentaire SIGB concernant l'utilisation de certains modules d'opliée, logiciel de la Médiathèque. Cette formation d'une durée de 2 jours s'adresse au personnel de la Médiathèque et se déroulera au cours du 2^{ème} trimestre 2013 pour un coût total de 1913,60€ TTC.

- avec le CNFPT de FOIX (Ariège) pour la formation d'un agent de la Commune en Contrat Unique d'Insertion (pour la dernière personne qui a été recrutée au service ménage) qui se déroulera dans le courant de l'année 2013 « Atelier des savoirs et compétences » sur une durée de 20 jours. Le coût de la formation s'élève à 60€/jour.

Elle précise que comme d'habitude les frais de restauration et/ou de déplacements et/ou d'hébergement éventuels, pourront également être pris en charge par la collectivité.

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que suite à la parution sur Ariège news de commentaires qu'il considérait comme diffamatoires et portant atteinte à son intégrité ainsi qu'à celle de sa famille il a bénéficié de la garantie « protection fonctionnelle » pour assurer sa défense. En conséquence, il est normal que le Conseil Municipal sache que le jugement concernant l'affaire qui l'opposait au « Lynx » (Monsieur Jean ROUBICHOU) vient d'être rendu. Monsieur ROUBICHOU a été déclaré coupable des faits qui lui ont été reprochés. Une partie des frais auxquels il a été condamné seront remboursés à la commune pour payer l'avocat.

Monsieur le Maire est satisfait que la justice ait reconnu qu'on ne peut pas être attaqué impunément par des gens qui sont de peu de moralité

Il se réserve le droit de faire une conférence de presse sur ce sujet.

La séance est levée à 19 heures 50

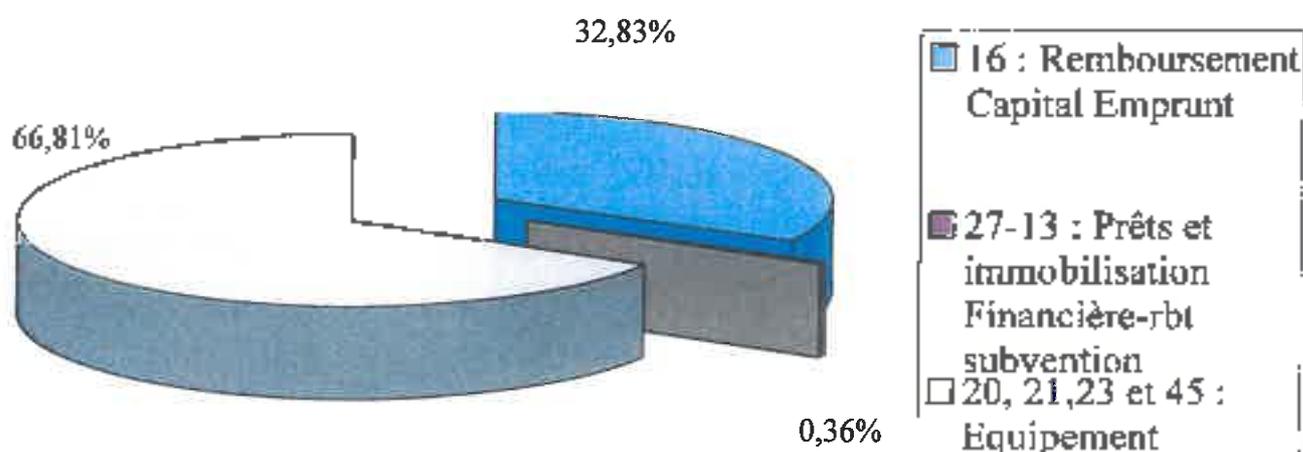
Le Maire,
Marc SANCHEZ



PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L'EXERCICE

CILAPITRES	16 : Remboursement Capital Emprunt	27-13 : Prêts et immobilisation Financière-rbt subvention	20, 21,23 et 45 : Equipement	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	867 344	9 510	1 764 692	2 641 546
Pourcentage	32,83%	0,36%	66,81%	100,00%

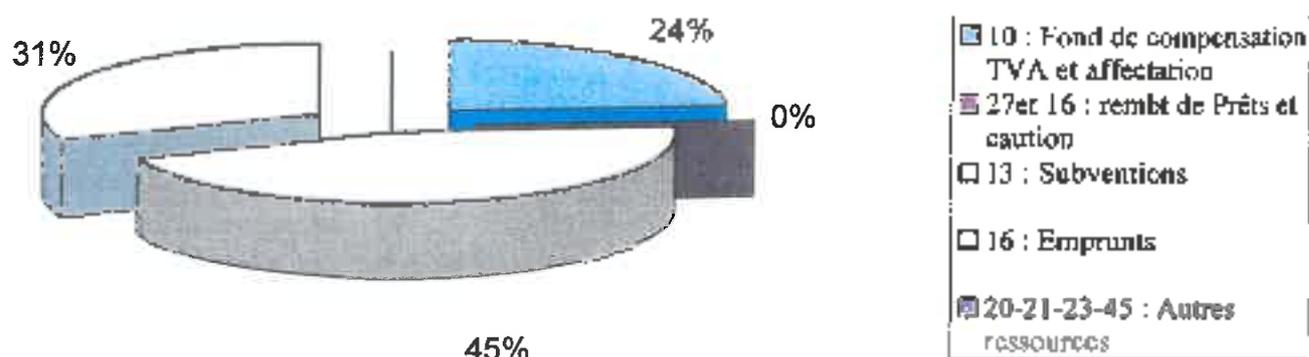
MONTANT DES DEPENSES (EN %)



RECETTES DE L'EXERCICE

DESIGNATION	10 : Fond de compensation TVA et affectation	27et 16 : rembt de Prêts et caution	13 : Subventions	16 : Emprunts	20-21-23-45 : Autres ressources	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	233 008	376	444 343	305 000	0	982 727
Pourcentage	23,71%	0,04%	45,22%	31,04%	0,00%	100,00%

MONTANT DES RECETTES (en %)



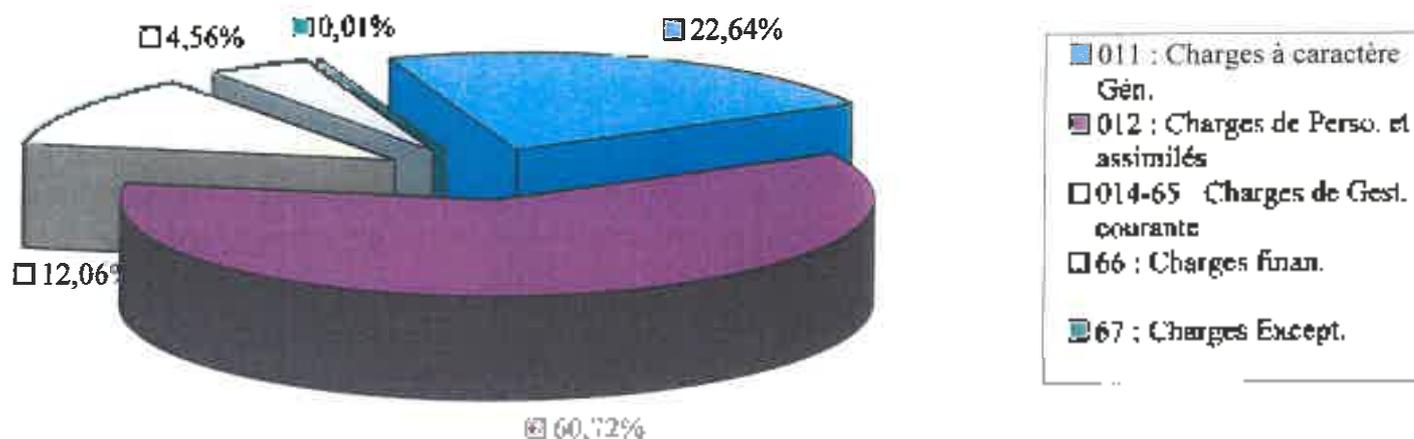
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	011 - Charges à caractère Gén.	012 : Charges de Perso. et assimilés	014-65 : Charges de Gest. courante	66 : Charges finan.	67 : Charges Except	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	1 481 141	3 972 143	789 132	298 483	431	6 541 330
Pourcentage	22,64%	60,72%	12,06%	4,56%	0,01%	100%

MONTANT DES DEPENSES (en %)



RECETTES DE L'EXERCICE

DESIGNATION	70 : Produits des services du Dom.	73 : Impôts et taxes	74 : Dotations et part.	75 : Autres prod. gestion courante	013 : Atténuation de charges	76 - Produits Finan.	77 : Produits Except	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	329 708	5 081 527	1 918 638	102 434	213 280	5	185 873	7 831 465
Pourcentage	4,21%	64,89%	24,50%	1,31%	2,72%	0,00%	2,37%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)



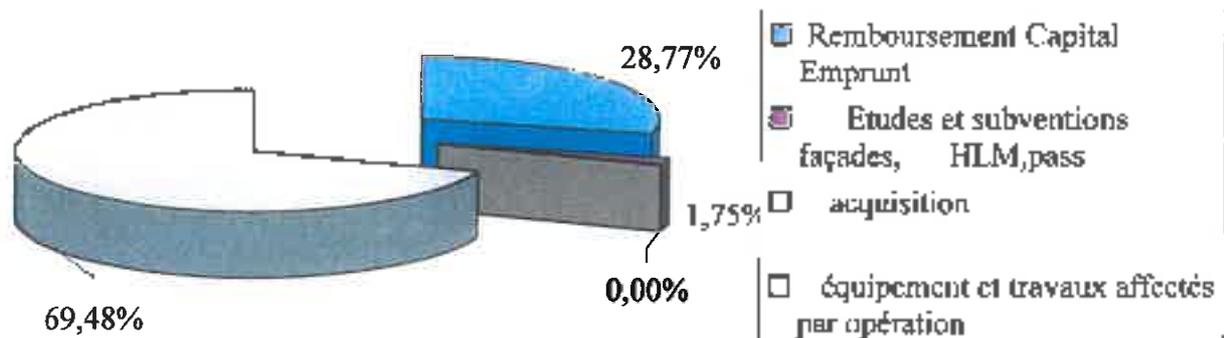
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Remboursement Capital Emprunt	Etudes et subventions façades, HLM, pass	acquisition	équipement et travaux affectés par opération	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	885 000	53 760	0	2 137 051	3 075 811
Pourcentage	28,77%	1,75%	0,00%	69,48%	100%

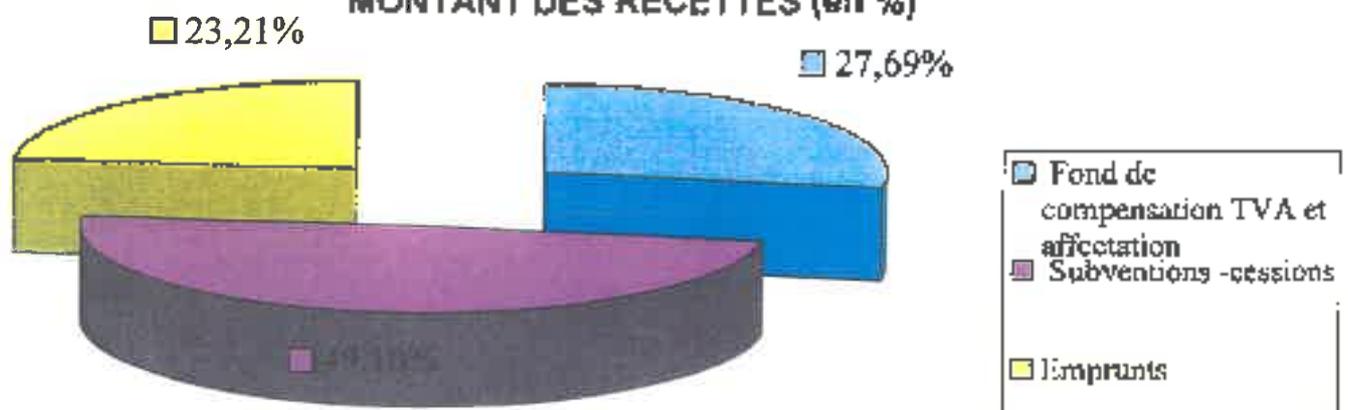
MONTANT DES DEPENSES (EN %)



RECETTES DE L'EXERCICE

DESIGNATION	Fond de compensation TVA et affectation	Subventions - cessions	Emprunts	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	835 347	1 481 037	700 000	3 016 384
Pourcentage	27,69%	49,10%	23,21%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)

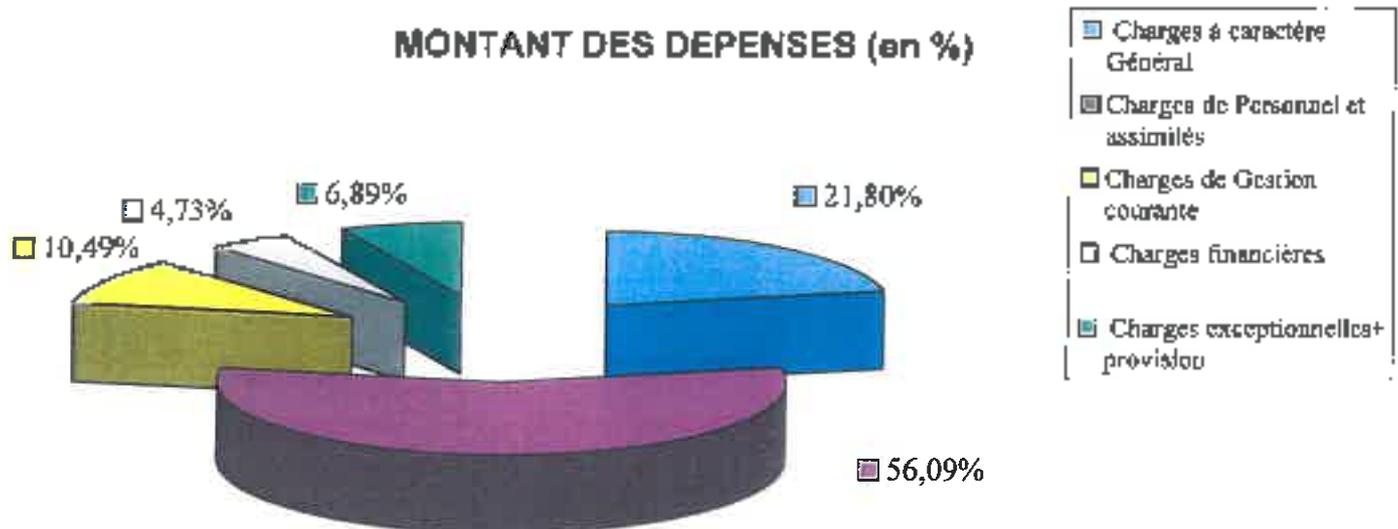


PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Charges à caractère Général	Charges de Personnel et assimilés	Charges de Gestion courante	Charges financières	Charges exceptionnelles + provision	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	1 591 100	4 093 100	765 813	345 000	502 677	7 297 690
Pourcentage	21,80%	56,09%	10,49%	4,73%	6,89%	100%

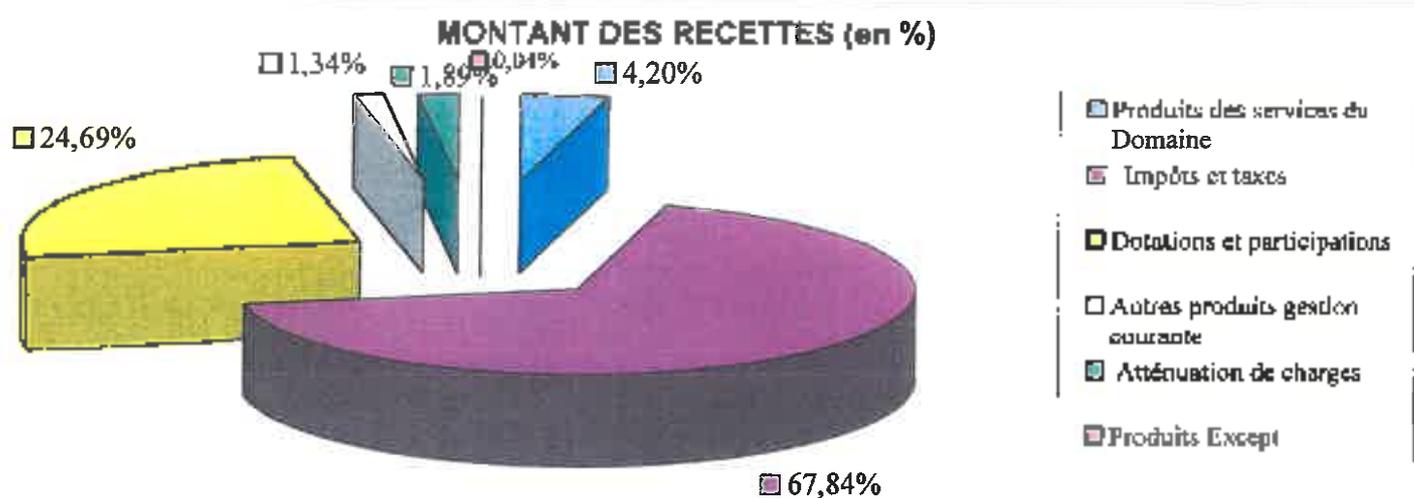
MONTANT DES DEPENSES (en %)



RECETTES DE L'EXERCICE

DESIGNATION	Produits des services du Domaine	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits gestion courante	Atténuation de charges	Produits Except.	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT (en)	316 630	5 119 701	1 863 196	101 300	143 000	3 000	7 546 827
Pourcentage	4,20%	67,84%	24,69%	1,34%	1,89%	0,04%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)



EVOLUTION DE LA DETTE

DEPTE	ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	BP 2013
ANNULIE	CAPITAL	1 369 075 €	1 434 259 €	1 016 837 €	969 073 €	805 775 €	823 096 €	856 141 €	915 179 €	885 048 €	855 079 €	844 654 €	876 713 €	878 805 €
	INTERET	726 424 €	628 973 €	868 663 €	487 819 €	436 972 €	494 703 €	419 873 €	473 444 €	453 785 €	405 878 €	373 844 €	289 483 €	326 014 €
	TOTAL	2 096 099 €	2 063 232 €	1 885 500 €	1 456 893 €	1 242 747 €	1 317 800 €	1 276 014 €	1 305 623 €	1 388 623 €	1 338 834 €	1 261 957 €	1 218 498 €	1 166 296 €
CAPITAL RESTANT DU AU 1/1		11 125 440 €	10 365 885 €	11 074 729 €	9 872 748 €	9 493 383 €	10 234 148 €	9 724 355 €	9 217 789 €	8 815 702 €	8 870 362 €	8 489 247 €	7 548 314 €	8 045 314 €
CAPITAL EMPRUNTE EN N		812 759 €	1 571 573 €	0 €	963 585 €	500 275 €	0 €	750 438 €	298 563 €	235 830 €	0 €	800 000 €	300 000 €	700 000 €
CAPITAL REMBOURSE EN N		1 369 075 €	3 088 887 €	1 016 837 €	989 073 €	805 775 €	923 096 €	856 141 €	915 179 €	885 048 €	855 079 €	844 654 €	876 713 €	878 805 €
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12		10 385 865 €	11 074 729 €	9 872 748 €	9 493 383 €	10 214 148 €	9 724 659 €	9 217 799 €	8 815 702 €	8 870 362 €	8 489 747 €	7 548 314 €	8 045 314 €	7 969 708 €
CAPITAL RESTANT DU ABATTOIR AU 31/12		93 347 €	107 373 €	89 818 €	91 779 €	83 221 €	74 108 €	134 385 €	121 777 €	108 373 €	86 358 €	89 287 €	78 785 €	72 778 €
CAPITAL RESTANT LOGEMENTS SOCIAUX AU 31/12		89 288 €	85 250 €	81 443 €	80 582 €	77 557 €	74 370 €	71 032 €	67 653 €	64 428 €	61 433 €	57 992 €	54 050 €	50 348 €
CAPITAL RESTANT DU CAMPING 31/12		11 706 €	11 289 €	10 867 €	9 943 €	9 182 €	15 362 €	14 251 €	13 211 €	12 235 €	11 019 €	28 812 €	38 582 €	123 871 €

EVOLUTION CAPITAL RESTANT DU AU 31/12

